

SORTIE DU CONFLIT

PARIS | LE 18 AVRIL 2017



INDEMNITÉ DE MODIFICATION DE COMMANDE LE BRAS DE FER CONTINUE !

Les personnels roulants n'ont pas hésité à démontrer leur mécontentement en s'inscrivant à l'appel du syndicat national des conducteurs de trains FGAAC-CFDT et des contrôleurs de la CFDT Cheminots sur le week-end du 14 au 18 avril 2017. Nous tenons à remercier tous celles et ceux qui se sont engagés durant cette action et saluons leur mobilisation. ☺☺☺





La **CFDT** aura été la seule organisation syndicale à porter les revendications légitimes des roulants, en allant jusqu'au bout de sa démarche et de ce qu'il était possible de faire lors de cette grève. Quant aux autres organisations syndicales, elles sont hélas restées entre attentisme et, par passivité, dans une forme d'alliance de circonstance avec la direction, empêchant ainsi que le conflit débouche sur une véritable solution négociée. La **CFDT** n'oubliera pas que l'organisation syndicale majoritaire n'a pas hésité à faire des « *piquets de travail* » afin d'éviter une mobilisation plus importante des roulants. De son côté, la direction SNCF n'a pas su se montrer à la hauteur des enjeux et a préféré jouer la carte du pourrissement.

CE DOSSIER PORTÉ PAR LA CFDT DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES AURA PERMIS

- de faire reconnaître par la Cour de cassation que la SNCF n'appliquait pas les textes règlementaires ;
- de restituer aux roulants une infime partie des indemnités auxquelles ils avaient droit, même si pour la **CFDT** le préjudice subi est bien supérieur à la proposition des 160 € de la direction ;
- de montrer l'attachement de la **CFDT** à faire respecter la réglementation en vigueur. ●●

VERS UNE ACTION JURIDIQUE DES ROULANTS DEVANT LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES



Le combat de la CFDT ne s'arrête pas à ce mouvement, bien au contraire. Nous serons aux côtés de nos militants et adhérents qui décideront d'aller porter leur dossiers devant la juridiction prud'homale. À cet effet, la CFDT a décidé d'engager une action juridique collective sur la base de la décision de justice rendue en octobre dernier donnant raison à la CFDT. Nous invitons les cheminots ayant déposé les D21 à se rapprocher des militants CFDT pour le montage juridique de leurs dossiers. La CFDT vous tiendra informés sur l'évolution de ce dossier. ●●

DÉCOUVREZ NOS OUTILS INTERACTIFS

Cliquez sur chaque pictogramme pour accéder au service souhaité

